

CHAMPIONNAT DE LIGUE MX1, MX2, 125 ET VETERANS

CLAUSES SPECIFIQUES 2018

1MC. GENERALITES :

Tout organisateur d'épreuve de Moto-cross, Internationale ou Nationale, sera impérativement tenu d'organiser une ou plusieurs épreuves de Championnat de Ligue, tenant compte des modalités ci-après :

- 1 épreuve de Moto-cross : 1 épreuve de Championnat de Ligue.
- 2 épreuves de Moto-cross : 1 épreuve de Championnat de Ligue.

Ces données n'étant limitatives qu'en minimum (ne concernent pas les épreuves de PROMO-CROSS). Dérogation sera accordée aux organisateurs dont les épreuves comporteront soit une qualification ou une épreuve de classement aux différents Championnats de France, soit une Coupe des Régions, les Trophées de marques étant exclus.

Formule : Pour 2018, les épreuves de championnats de ligue MX1, MX2, 125 et Vétérans se disputeront au cours des épreuves de classement inscrite au calendrier. Les Championnats de ligue seront obligatoires pour tous les pilotes répondant aux conditions ci-dessous énoncées. Ils seront tenus de participer à toutes les épreuves.

2MC. CATEGORIES :

Les Championnats de Ligue seront répartis en **4 catégories :**

Catégorie A : CHAMPIONNAT DE LIGUE MX1 :

Ouvert aux licenciés **NCO nationaux et INTERS**, pilotes âgés de 15 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement F.F.M.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 151cc à 500cc et plus
- 4 temps de 250cc à 650cc et plus

Un pilote roulant en 250cc 4T pourra s'engager en début de saison sur le championnat MX1, mais dans ce cas ne pourra participer au championnat MX2.

Catégorie B : CHAMPIONNAT DE LIGUE MX2

Ouverte aux licenciés **NCO nationaux et INTERS**, pilotes âgés de 15 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement F.F.M.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 126cc à 150cc seront autorisés sur demande les 125cc de plus de 25 ans
- 4 temps de 151cc à 250cc

Catégorie C : CHAMPIONNAT DE LIGUE 125cm3 :

Ouverte aux licenciés **NCO nationaux, Inter jeune**

Aux licenciés **NJC nationaux** (âgés de 13 à 14 ans) le jour de la première épreuve à laquelle ils participent.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 100cc à 125cc

Catégorie D : CHAMPIONNAT DE LIGUE VETERANS :

Ouverte aux licenciés **NCO nationaux**

- Pilotes âgés de 38 minimums à la première épreuve pour la catégorie argent.
- Pilotes âgés de 50 minimums à la première épreuve pour la catégorie or.

La cylindrée de la machine :

- A partir de 125cc

Tout pilote ayant marqué des points dans un championnat ne sera autorisé à changer qu'une seule fois de catégorie, mais perdra tous ses points acquis dans la catégorie précédente. (Exception faite pour les deux dernières épreuves des Championnats de ligue, une autorisation pourra être accordée à tout pilote voulant changer de catégorie, sans lui entraîner la perte de ses points acquis dans sa catégorie précédente, mais ne pourra acquérir aucun point dans sa nouvelle catégorie).

3MC. INSCRIPTION :

Comment s'inscrire aux Super Championnats de ligue :

Les inscriptions se font sur le site engagesports.com

Numéros de course :

Les numéros de course seront à réserver sur le site engagesports.com et valables pour toute la saison 2018. Les pilotes participant aux Championnats de France seront prioritaires pour conserver leur numéro pour participer aux Championnats de ligue. Chaque pilote devra respecter la couleur des plaques et des numéros figurant dans le règlement moto-cross.

Attention aucune autorisation ne sera accordée de changer de numéro après l'ouverture des Championnats de ligue.

Les Championnats de Ligue seront obligatoires pour tous les coureurs répondant aux conditions ci-dessus énoncées. Ils seront tenus de participer à toutes les épreuves.

4MC. ENGAGEMENT :

Comment s'engager aux Championnats de ligue :

Les engagements se font sur le site engagesports.com

Le montant des engagements pour chaque épreuve est de **33 €** (21 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Pour les pilotes qui souhaiteraient participer en cours de saison au Championnat de ligue suivre la procédure d'engagement ci-dessus.

Pour les engagements hors délai (rappel du délai des engagements 15 jours précédant l'épreuve) le montant sera de **50 €** (38 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Tout pilote engagé qui prévient de sa non-participation (par mail auprès du secrétariat de la ligue) avant le jeudi précédant l'épreuve **se verra restituer le remboursement de son engagement.**

Après le jeudi précédant l'épreuve (**sauf pour raison de santé : dans ce cas fournir obligatoirement au secrétariat de la ligue un certificat médical dans un délai maximum de 24 heures qui suit l'épreuve**) **n'aura aucun remboursement sur son engagement.**

Rappel : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de licence est considéré comme engagé et il est tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.

Cas particulier pour les pilotes engagés, mais participant à des qualifications de Championnat de France qui ont lieu aux mêmes dates que des épreuves de ligue, l'organisateur devra restituer le chèque d'engagement et le chèque de caution.

Si à la date de clôture des engagements (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve), le nombre de pilotes n'est pas atteint, le Club Organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes hors ligue. Les pilotes hors ligue ne seront pas pris en compte dans le classement du Championnat de Ligue (Mais priorité absolue sera réservée aux pilotes de la ligue Poitou-Charentes).

5MC. TECHNIQUE :

Présentation du livret technique est obligatoire à chaque épreuve et un seul par pilote.

Bruit :

Nouvelle norme du niveau sonore 112 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment. .

Equipement :

Protection dorsale obligatoire (Normes : selon règlement FFM **2018**).voir le règlement général.

Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.

Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum.

Environnement :

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnementale ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire.

Les dimensions minimums sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

6MC. EPREUVE :

A partir de 2018, les épreuves de Championnat de Ligue, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

Déroulement :

Pour chacune des catégories MX1, MX2, et 125 cm3, les épreuves de classement se dérouleront en **3 MANCHES DE 20 MINUTES + 1 TOUR**

Pour la catégorie D Vétérans, elle se déroulera en **3 MANCHES DE 15 MINUTES + 1 TOUR**

Pour les circuits dont l'homologation n'excède pas 25 pilotes, il sera prévu 2 groupes avec 2 manches de 10 min + 1 tour par groupe ou les points seront attribués et une finale réunissant au minimum les 10 premiers de chaque groupe de 15 min + 1 tour pour la catégorie D.

Catégorie MX1, MX2, 125cm3 et Vétérans

- Un essai libre de 5 minutes minimum
- Un essai chronométré de 15 minutes

Pour un gain de temps les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure.

Entraînement obligatoire de 5 minutes réparti en 1 séance. Tout pilote qui n'aura pas effectué un minimum de 2 tours d'essais ne pourra pas être admis aussi bien aux épreuves de qualification qu'aux courses de classement.

Qualifications: Réservées aux licenciés nationaux qui en auront fait la demande auprès du secrétariat de la ligue. Si le jour de l'épreuve, le nombre de pilotes ne dépasse pas la capacité de concurrents admis selon l'homologation, des essais chronométrés pour les catégories seront prévus. Ils détermineront la place pour l'entrée en grille pour les 3 manches de l'épreuve, en faisant abstraction du classement provisoire.

En cas de défaillance de l'informatique les qualifications se dérouleraient comme suit :

Une manche de 10 minutes + un tour.

Le nombre de pilotes qualifiés pour les épreuves de classement dépendra de l'homologation du circuit (25 minimums, 40 maximums).

Courses de classement : Il ne sera plus tenu compte du classement provisoire, sauf cas particulier. Les coureurs qualifiés se placeront sur la grille de départ en respectant le dispositif suivant :

- Pour toutes les épreuves et les 3 manches, les pilotes se placeront sur la grille de départ

- En respectant l'ordre des essais chronométrés ou des qualifications. (**Priorité aux pilotes de la ligue**)

Epreuves suivantes : Pour chacune des épreuves suivantes tous les pilotes devront passer par les qualifications, qui se dérouleront comme ci-dessus sous la forme d'essais chronométrés ou 1 manche de 10 minutes + 1 tour.

Dérogation : Après accord de la Direction de Course, sous le contrôle du Commissaire Technique, un coureur sera autorisé, à changer de machine entre deux manches, mais en aucun cas en cours de manche.

Procédure de mise en place dans le parc d'attente : Jusqu'à H moins 5min : Les machines seront placées moteur arrêté dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés. H moins 5mn : **Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée.** Les pilotes qui arriveront après la fermeture **seront autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.**

Procédure de mise en grille et de départ : Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche.

Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés.

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

A l'arrivée de la 3^{ème} manche des catégories, les 5 premières machines de chaque manche seront mises en parc fermé pendant 15 minutes.

Arrêt de la course : si l'arrêt à lieu après 50 % du temps imparti, le classement sera effectué sur le tour précédant l'arrêt.

7MC. CLASSEMENTS :

Pour chaque manche de classement et pour chaque catégorie, les points seront attribués suivant le barème défini Article 8 (Clauses Générales).

1 ^{er} 25pts	6 ^{ème} 15pts	11 ^{ème} 10pts	16 ^{ème} 5pts
2 ^{ème} 22pts	7 ^{ème} 14pts	12 ^{ème} 9pts	17 ^{ème} 4pts
3 ^{ème} 20pts	8 ^{ème} 13pts	13 ^{ème} 8pts	18 ^{ème} 3pts
4 ^{ème} 18pts	9 ^{ème} 12pts	14 ^{ème} 7pts	19 ^{ème} 2pts
5 ^{ème} 16pts	10 ^{ème} 11pts	15 ^{ème} 6pts	20 ^{ème} 1pt

Les points acquis dans la manche du Super Championnat de Ligue seront additionnés à chaque pilote au classement de son Championnat de ligue respectif.

En Vétérans à l'issue de chaque épreuve il sera établi un classement or (à partir de 50 ans). Sans tenir compte de la Cylindrée.

Ne sera pas classé le pilote qui :

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les 75 % de la manche.

Bonus championnat de France ou d'Europe : **Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou trophée de France ou d'Europe de moto cross solo, se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de ligue, marquera un nombre de points correspondant au barème suivant la place obtenue à ce Championnat ou trophée et se verra attribuer un bonus de 5 points par manche sans dépasser un maximum de 25 points par manche. Pour la 3^{ème} manche, le pilote marquera le nombre de points moyen attribué lors des 2 manches précédentes (bonus inclus).**

Pour bénéficier de ce bonus : Les pilotes concernés devront obligatoirement s'être qualifié, avoir pris le départ de la manche pour pouvoir obtenir ce bonus et s'être inscrits à l'épreuve de Championnat de ligue dans les délais.

(Prévenir de sa participation au Championnat de France ou d'Europe au président de la commission de moto cross)

Ne pourront pas bénéficier de ce bonus : Lorsque q'une épreuve de Championnat de ligue aura lieu, la veille ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de France ou Europe et si la distance n'est pas supérieur à 400 km entre les deux épreuves (Sauf si le pilote à l'obligation d'être présent la veille de l'épreuve).

En fin d'année seront récompensés distinctement la catégorie 125 cm3, MX2, MX1, Vétérans Or, Vétérans Argent et Super Championnat de Ligue.

8MC. PRIX :

L'organisateur devra prévoir des récompenses au moins pour les 3 premiers de chaque catégorie.

La présence des pilotes à la remise des prix est obligatoire, la récompense ne pourra être récupérée en aucun cas par une autre personne.

En fin d'année, le Champion et le Vice-Champion de chaque catégorie se verront remettre un trophée, lors de la remise des prix.

9MC. SPONSORING :

Dans le but de promouvoir les Championnats, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

10MC. COUPE DES REGIONS DE FRANCE :

La sélection des pilotes sera faite par la Commission de moto-cross pour obtenir une équipe la plus représentative de la ligue Poitou-Charentes avec 1 pilote 125cc, 1 pilote 250 4tps et 1 pilote open. La Commission de moto-cross se réunira fin mai pour faire une présélection, que le Président de la Commission communiquera et à la mi-juillet pour la sélection que le Président de la Commission communiquera aux pilotes sélectionnés.

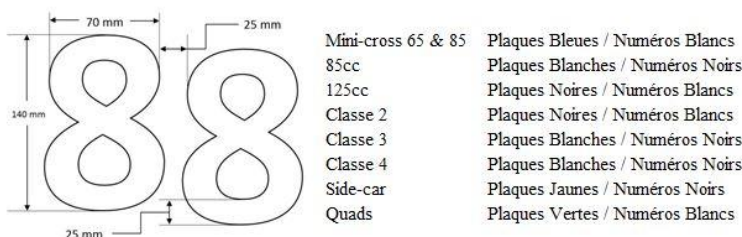
Les pilotes participant à la Coupe des Régions de France le même jour qu'un Championnat de Ligue, marqueront 25 points par manche dans leur Championnat respectif.

→ **Soit 25 X 2 = 50 points.**

Un pilote sélectionné pour la coupe des régions de France et participant à une autre épreuve le même jour que cette coupe sera déclassé de 75 points sur le classement de son Championnat de ligue.

COULEURS DES PLAQUES ET DES NUMEROS

Moto-cross et Super-cross



Plaques et numéros - Dimension des plaques Moto-cross et Super-cross

Classe :

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 66 jusqu'à 85cc			
Classe 2	100cc	125cc	175cc	250cc
Classe 3	175cc	250cc	290cc	450cc
Classe 4	350cc	500cc	475cc	650cc
Side-car	350cc	750cc		1000cc
Quads	de 125cc 2 temps jusqu'à 750cc			